

Actu CE du 30 Octobre 2017

Le **SNU** Pôle Emploi **FSU** Occitanie vous informe sur l'Actualité du CE :

Consultation sur la Nouvelle Organisation des Directions Territoriales :

- Création de 2 Poste de DTD (Gard Lozère et Tarn).
- Tous les DTD deviennent « hiérarchiques » sur leur territoire et pilotent directement les agences sous leur responsabilité.
- Mise en place effective de cette organisation au 01.01.2018.

Le SNU alerte la Direction Régionale sur :

- La gestion au quotidien des agents car ils possèdent des avantages salariaux différents mais aussi des organisations de travail bien différentes avec 2 accords OATT distincts.
- Les salariés auront des instances de défense du personnel distinctes suivant le lieu de ces derniers.
- De même l'instance CHSCT et le périmètre d'action est différent suivant le territoire de cette DT « regroupée ».
- La taille de cette nouvelle DT et la distance entre « DT de l'Ariège » et « la DT de l'Aude » qui représente 1h30 à 2 h de trajet mais aussi une distance Saint Giron - Narbonne qui représente 220 km et près de 3h de trajet aller)
- De plus même si à ce jour, les agent-es ont le choix de travailler sur Foix ou Carcassonne, à leur convenance, qu'en sera-t-il à court et moyen terme car le site actuel hébergeant la DT doit être rasé pour une reconstruction totale où le site de proximité serait relogé mais à ce jour, aucun dossier ni engagement ne permet d'acter la pérennité de locaux en Ariège.

Pour ces raisons le SNU FSU Occitanie rend un avis NEGATIF sur ce projet.

Suivi de la charge GDD :

- La baisse de la charge GDD n'est pas ressentie au quotidien par les agents et même loin de l'être.
- Actuellement les conseillers « double compétence » continuent à liquider pour assurer la charge actuelle.
- Certains agents refont de l'indemnisation à la demande de leur DAPE.
- La dématérialisation fait naître de nouveaux besoins et transferts de charges vers des activités comme Mail.net ou 3949...
- Les résultats présentés au CE sont erronées et ne peuvent prouver une réelle baisse de charge.
- Le Directeur Régional déclare « les agents GDD sont inquiets mais ne se plaignent pas de la charge »
- Pour la direction la baisse de charge est estimée à 33% !

Activités Sociales et Culturelles.

- Les conventions « TOHAPI » sont renouvelées pour 2 ans. En 2017, plus de 240 agents ont bénéficié de ce dispositif.
- Concernant l'activité voyage « Cuba » les dates de la prestation sont :
 - o Du 1/5/18 au 10/05/17 ; Du 15/05/18 au 24/05/18 ; Du 24/5/17 au 03/06/18
 - o Le tarif sera fonction de sa tranche de revenu avec une prise en charge variant de 70% à 20% du tarif initial de 1795€ .
 - o La prise en charge du conjoint, concubin ou partenaire sera de 10% et la prise en charge des enfants sera identique à celle de l'agent pour les moins de 12 ans au-delà de 12 ans 10% de prise en charge. Pour qu'il y ait prise en charge, il faut que la personne soit enregistrée sur le site du CE
 - o Les CDD présents au moment de l'inscription et à la fin du voyage peuvent participer
 - o Les retraité-es : si la retraite date de moins d'un an avec une présence au 1^{er} janvier, la prise en charge sera comme un agent. Si la retraite date de plus d'un an, prix négocié par le CE sans prise en charge comme pour une personne extérieure

